

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

(DELI26032021001)

M. le Maire donne lecture du Compte de Gestion du Comptable du Trésor pour l'année 2020. Il indique à l'assemblée que le Compte Administratif est le reflet du Compte de Gestion du Comptable du Trésor, ce dernier est le garant de la bonne passation des écritures comptables.

Le Compte de Gestion 2020, en parfaite adéquation avec le Compte Administratif 2020, est adopté à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (R.OULMI).

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021

Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 14

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(DELI26032021002)

M. le Maire donne la présidence à Mme BLAS afin qu'elle procède à la présentation du Compte Administratif 2020 et se retirera de la salle au moment de voter ce dernier. Les comptes sont ainsi arrêtés :

Investissement

Dépenses	Prévu	385 192.39
	Réalisé	61 262.35
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	385 192.39
	Réalisé	70 157.58
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	1 192 413.69
	Réalisé	682 837.54
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	1 192 413.69
	Réalisé	1 343 803.51
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	8 895.23
Fonctionnement	660 965.97
Résultat Global	669 861.20

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote, le Compte Administratif est adopté à 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTIONS (R.OULMI)**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021

La Présidente,
Sylvie BLAS

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

(DEL126032021003)

Après que le Conseil Municipal ait approuvé le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire indique que :

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :**

- Un excédent de fonctionnement de	223 346.32
- Un excédent reporté de	437 619.65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	660 965.97
- Un excédent d'investissement de	8 895.23
- Un déficit des restes à réaliser de	0.00
Soit un excédent de financement de	8 895.23

DECIDE à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (R.OULMI) d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 – EXCEDENT	660 965.97
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	660 965.97

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – EXCEDENT	8 895.23
--	----------

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021

Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 20 mars 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI
Etait absent avec procuration :
Etait absent :**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
(DELI26032021004)**

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie BLAS afin de présenter à l'assemblée communale le projet du Budget Primitif pour l'année 2021, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 476 068.46
RECETTES	1 476 068.46

La section de fonctionnement est adoptée à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (R.OULMI).

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	810 395.23
RECETTES	810 395.23

La section d'investissement est adoptée à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (R.OULMI).

Le Budget Primitif 2021 est adopté dans sa globalité à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (R.OULMI).

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DES TAXES DIRECTES LOCALES**

(DELI26032021005)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Etant rappelé, pour mémoire, que la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB) aux communes. Désormais le taux départemental, à savoir 19.29 % doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire les taux appliqués depuis plus de dix ans et d'y ajouter, conformément à la Loi, le taux de la part départemental pour les taxes foncières sur les propriétés bâties.

Ce qui donne :

	Rappel 2020	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.64%	32.93 % (13.64%+19.29 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.19 %	56.19 %

Cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2021
AUX ASSOCIATIONS CARNINOISES,
INTERCOMMUNALES
(DELI26032021006)**

Le Conseil Municipal décide du versement des subventions ci-après détaillées aux associations Carninoises (sous réserve que leur comptabilité et les demandes de subvention motivées et détaillées nous soient parvenue avant le 31 juillet 2021), Intercommunales et extérieures.

ASSOCIATIONS CARNINOISES

TENNIS DE TABLE DE CARNIN Adoptée à l'unanimité des membres présents.	715.00
Carnin en Fête Adoptée à l'unanimité des membres présents.	600.00
ALED Adoptée à l'unanimité des membres présents.	440.00
SAINT-CHRISTOPHE Adoptée à l'unanimité des membres présents.	440.00
SOCIETE DE CHASSE Adoptée à l'unanimité des membres présents.	150.00
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS Adoptée à l'unanimité des membres présents.	275.00
SPORT POUR TOUS Adoptée à l'unanimité des membres présents.	330.00
LES BAMBINS DE CARNIN Adoptée à l'unanimité des membres présents.	400.00

WESTERN SWING GANG Adoptée à l'unanimité des membres présents.	330.00
DANCE TRIP Adoptée à l'unanimité des membres présents.	330.00
SOLIDARITE CARNINOISE Adoptée à l'unanimité des membres présents.	1 100.00
TAROT Adoptée à l'unanimité des membres présents.	220.00
<u>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</u>	
PHILHARMONIE REPUBLICAINE D'ANNOEULLIN Adoptée à l'unanimité des membres présents.	600.00
ASSOCIATION LES SECOURISTES HAUTE DEULE Adoptée à l'unanimité des membres présents.	150.00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ALBERT BALL Adoptée à l'unanimité des membres présents.	80.00
ASSOCIATION PARENT D'ELEVES COLLEGE BALL Adoptée à l'unanimité des membres présents.	80.00
DON DU SANG Adoptée à l'unanimité des membres présents.	150.00

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**SUBVENTIONS COMMUNALES
AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

(DELI26032021007)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour une participation financière aux associations extérieures (locales ou nationales).

Tel est le cas des associations suivantes :

EOLLIS réseau de Santé gériatrique et de soins palliatifs, lutte contre l'isolement et promeut la santé. Cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention à hauteur de **307.80 €** soit 1 026 hab. x 0.30 €.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité des membres présents.

APF – Association des Paralysés de France - Cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour qu'ils puissent continuer d'œuvrer à nos côtés, d'amplifier notre partenariat dans une perspective de complémentarité et de mener à bien leurs différentes missions.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

OFFICE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES D'ANNOEULLIN ET ENVIRONS. Cette association sollicite une subvention destinée à préserver la mise en œuvre d'un dispositif de coordination d'action sociale en faveur des personnes âgées et retraitées. Elle intervient chez les personnes pour l'aide à domicile ainsi que le portage des repas.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'un montant de 2 245.16 €.

AADVAH – Cette association sollicite la commune en vue de l'obtention d'une subvention. Cette dernière a pour vocation de venir en aide et de défendre les personnes victimes d'Accidents, de Maladies ou d'Accidents professionnel ou non, ou atteints de handicap.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

AFMTELETHON – Cette association sollicite la commune en vue de l’obtention d’une subvention. Cette dernière est une association de malades et de parents de malades concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, dont les valeurs de détermination et de combativité constituent le moteur de l’action.

Il est décidé à l’unanimité des membres présents de ne rien verser.

Nouvelles demande 2021

LES NORDISTE EN 4L – Cette association souhaite créer un partenariat avec la commune de Carnin afin que deux jeunes étudiants Carninois puissent réaliser un projet afin de valider leur diplôme qui consiste à concourir au 4L Trophy, une course qui permet aux enfants du désert et aux restos du cœur de donner des fournitures scolaires et des aliments aux plus démunis.

Les dons versés serviront à l’inscription à la course du 4L Trophy 2022, au financement de l’achat d’une Renault 4 et à l’achat de fournitures pour les plus démunis, à la préparation du véhicule Renault 4 et d’acquérir l’équipement pour parcourir les 7000 km.

Il est décidé à l’unanimité de verser 150.00 €.

Les Clowns de l’Espoir – Cette association sollicite un soutien financier afin de faire perdurer leur intervention au sein de services pédiatriques du Nord – Pas-de-Calais.

Il est décidé à l’unanimité des membres présents de ne rien verser.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

ACHAT D'UN IMMEUBLE

(DELI26032021008)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-10,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1,

VU l'avis du Domaine en date du 3 novembre 2020,

VU l'avis des commissions communales compétentes,

CONSIDERANT le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis 1 rue Séraphin Cordier, cadastré section A numéro 1477, d'une superficie de 352 m², propriété de la succession DUROT,

CONSIDERANT que ce bien, une fois réhabilité, sera transformé en commerce et équipement public,

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2ème de l'article L.1311-10 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la proposition de la succession DUROT de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 130 000 €,

CONSIDERANT l'intérêt communal attaché à cette acquisition,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré section A numéro 1477 dans les conditions décrites, au prix de 130 000 € hors frais notariés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;
- d'approuver le principe de la transformation de cette maison en commerce et équipement public

Cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor

Carnin, le 26 mars 2021

Le Maire,

Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OLMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA MEL
AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS COMMERCE DE PROXIMITE
(DELI26032021009)**

Pour répondre aux attentes clairement exprimées par la population, la municipalité souhaite encourager l'implantation de commerces de proximité dans le village.

Elle a identifié une maison idéalement située en cœur de bourg qui pourra permettre la création d'un commerce de biens de première nécessité. Les propriétaires ont confirmé leur accord de vente de ce bien.

Pour l'acquisition de cette maison, la municipalité souhaite solliciter le fond de concours commerce de proximité de la MEL qui accompagne les projets de dynamisation économique des villes et villages.

Le coût d'acquisition du bien et des frais inhérents s'élève à 145 000 euros. Il conviendra d'y effectuer des travaux d'aménagement estimés à 373 686 euros. Le fond de concours de la MEL peut accorder une subvention de 50 % du montant total de l'opération dans la limite de 80 000 euros.

M. le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir l'autoriser à demander à la MEL l'obtention de cette subvention à hauteur de 80000 €.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	RECETTES	
Total de l'opération = 518 686 € HT	Subvention Région =	150 000 €
	Subvention fond de concours MEL =	80 000 €
	Autofinancement =	288 686 €

Cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor
- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille

Carnin, le 26 mars 2021

Le Maire,

Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU DISPOSITIF MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE
INITIE PAR LA REGION DES HAUTS DE FRANCE
(DELI260320210010)**

Selon les souhaits clairement exprimés par la population de voir revivre le commerce de proximité dans le village et forte des conclusions remises par la CCI suite à son étude d'implantation, la municipalité s'engage dans l'acquisition d'une maison et d'un terrain sur lesquels elle prévoit des travaux d'extension et d'aménagement pour accueillir un commerce et des services de proximité.

La Région des Hauts de France, grâce au dispositif « Maintien du dernier commerce de proximité », accompagne les communes dans le cadre d'un projet d'investissement ayant pour objectif une opération bâtementaire contribuant au maintien, la création, la modernisation, l'adaptation, et le soutien du dernier commerce de proximité.

Cette aide peut être sollicitée selon les modalités suivantes :

- Montant maximum de subvention au titre de ce dispositif : 150 000 € par opération
- Hauteur maximum de financement : 50 % de la dépense subventionnable
- Participation minimum demandée du porteur de projet : 20 % du montant total de l'opération

Le coût total de l'opération comprenant l'acquisition du bien, es démolitions aux abords et la reconstruction est estimé à 518 686 € HT (Coût d'acquisition avec frais : 145 000 €, démolitions : 60 000€ et construction : 313 686 € HT).

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel et invite les membres du conseil municipal à adopter le principe de l'opération et le plan de financement prévisionnel afin de déposer le dossier de demande de subvention à la Région en sollicitant la subvention au taux maximum.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Total de l'opération = 518 686 € HT

RECETTES

Subvention Région =	150 000 €
Subvention fond de concours MEL =	80 000 €
Autofinancement =	288 686 €

Cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor
- M. le Président de la Région des Hauts de France

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OLMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

ENTENTE ECLAIRAGE PUBLIC

(DELI26032021011)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des ententes relatives à l'instruction des autorisations du droit des sols, de l'éclairage public et du réseau des Médiathèques passées avec la commune d'Annoeullin, il y a lieu de valider les annexes 1 et 2 ci-jointe pour ce qui concerne la modification du mode de calcul dans le cadre de l'entente Eclairage public.

Après en avoir délibéré cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor
- M. le Maire d'Annoeullin

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy

Annexe 1
Eclairage Public
EP

**Convention d'entente relative au fonctionnement et à l'entretien
du système d'éclairage public**

Fonctionnement du service

L'entente établit que le système d'éclairage public est entretenu par les services techniques de la commune pilote (Annoeullin).

1. La convention prévoit les actions suivantes :

- 6 tournées d'inspection du réseau d'éclairage public de chaque commune. Contrôle visuel du bon fonctionnement de chaque appareil. (Dispositif d'éclairage et armoire)
- 10% de relamping par an.
- Réparation des pannes et casses sur le réseau d'éclairage public.
- Le pilotage et la coordination de projets nouveaux des communes (audit, extension, renouvellement)

2. La convention ne prévoit pas, notamment :

- La fourniture d'énergie pour le fonctionnement du réseau d'éclairage public
- Le financement des travaux d'extension, de renouvellement et d'audit externe (sauf accord particulier validé par l'entente dans le cadre de la conférence annuelle)

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OLMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU DISPOSITIF AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES
ET BOURGS (A.D.V.B.)
DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ACOUSTIQUE
DANS LES BATIMENTS PUBLICS.**

(DELI26032021012)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de travaux pour améliorer l'acoustique dans les bâtiments publics et notamment dans le restaurant scolaire du Petit Prince, dans la salle d'évolution à l'école et à la garderie, lieux particulièrement bruyants. L'isolation phonique est en effet un gage de bien-être, qui permet la réduction du stress, la limitation de la fatigue et l'amélioration de la santé des personnes exposées (enfants et adultes).

Le Département, grâce au dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, accompagne les communes dans la rénovation des bâtiments publics.

L'ADVB peut être sollicitée dans la catégorie « rénovation du patrimoine communal », le montant de la subvention pouvant atteindre 50 %.

Le réaménagement prévu permettrait d'améliorer sensiblement la qualité de vie dans les lieux précités. Le coût de l'opération est estimé à 18 718,07 € HT.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel et invite les membres du conseil municipal à adopter le principe de l'opération et le plan de financement prévisionnel afin de déposer le dossier de demande de subvention ADVB en sollicitant la subvention au taux maximum.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Travaux de bâtiment = 18 718.07 €

RECETTES

Subvention A.D.V.B. = 9 359.00 €

Autofinancement = 9 359.07 €

Cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Au Comptable du Trésor
- M. le Président du Département du Nord

Carnin, le 26 mars 2021

Le Maire,

Louis Marcy

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, L.DELVAUX, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO, R.OULMI

Etait absent avec procuration :

Etait absent :

**SIVOM
RAPPORT D'ACTIVITES 2020
(DELI260320210013)**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activité de l'EPCI doit être adressé à chaque Maire des Communes membres.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux peuvent être entendus.

Ce rapport n'apporte aucune remarque de la part des membres du Conseil Municipal.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Président du SIVOM

Carnin, le 26 mars 2021
Le Maire,
Louis Marcy